



Extrait du registre des délibérations

Le Président soussigné, certifie que le présent acte
reçu par le représentant de l'État le 02 JUL. 2024
et publié le 02 JUL. 2024 est exécutoire.

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 03_2024_069

**SEM Patrimoniale Economique
Adhésion**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

COMMUNES

TITULAIRES

REMPLAÇANTS

ARPHEUILLES

Monsieur Pascal AUGENDRE

BESSAIS-LE-FROMENTAL

Monsieur Serge AUDONNET

BOUZAIS

Monsieur Olivier PARILLAUD

Arrivé au point n° 3

BRUÈRE-ALLICHAMPS

Monsieur Roger DAGHER

CHARENTON-DU-CHER

Monsieur Pascal AUPY

Madame Colette PY

COLOMBIERS

Monsieur Daniel BÔNE

COUST

Monsieur Pascal COLLIN

DREVANT

Monsieur Patrick BIGOT

FARGES-ALLICHAMPS

Madame Édith MICHELIC

Arrivée au point n° 4

LA CELLE

Monsieur Philippe AUZON

LA GROUTTE

Monsieur Philippe PERRICHON

MARÇAIS

Madame Michelle RIVET

MEILLANT

Madame Marie-Claude JULIEN

Excusée

NOZIÈRES

Monsieur Franck DAUMIN

ORCENAIS

Monsieur Yann CADIER

ORVAL

Madame Clarisse DULUC

Monsieur Alain ANDRIAU

Madame Françoise GONNET

Pouvoir à Philippe MARME

SAINT-AMAND-MONTROND

Monsieur Emmanuel RIOTTE

Madame Jacqueline CHAMPION

Pouvoir à Francis BLONDIEAU

Monsieur Francis BLONDIEAU

Pouvoir à Roger DAGHER

Madame Florence COMBES

Monsieur Geoffroy CANTAT

Madame Isabelle CHAPUT

Monsieur Raphaël FOSSET

Madame Sophie CUINIÈRES

Madame Malika LACH-HAB

Monsieur Didier DEVASSINE

Madame Noura ANGLADE

Monsieur Philippe MARME

Madame Sandrine KOSTADINOV

Madame Marie BLASQUEZ

Monsieur Yves PURET

Madame Sylvie OLIVIER

Pouvoir à Didier DEVASSINE

Pouvoir à Florence COMBES

Pouvoir à Patrick BIGOT

Pouvoir à Sophie CUINIÈRES

Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV

Pouvoir à Marie BLASQUEZ

SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX

Monsieur Gérard MARTEAU

VERNAIS

Monsieur Charles ADOLPH

Membres en exercice : 37
Membres présents : 27
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Marie BLASQUEZ

Date de la convocation : 12 juin 2024
Date de l'affichage : 12 juin 2024

Accusé de réception en préfecture
018-200036135-20240626-03_2024_069-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 26 juin 2024

Délibération n° 03_2024_069

SEM Patrimoniale Economique Adhésion

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier, en l'absence du vice-président en charge de l'économie.

La SEM Régionale Territoires Développement vient soutenir le développement économique des territoires de la Région Centre-Val de Loire en favorisant la création et le développement d'une offre en immobilier d'entreprises locatif.

La SEM intervient à la demande des collectivités et de leurs groupements pour accompagner un projet d'entreprise identifié et relevant du domaine privé.

La SEM Territoire Développement apporte aux entreprises une solution locative et alternative à l'auto-investissement ou au crédit-bail, tout en offrant à celles qui le souhaitent, la possibilité d'une acquisition anticipée avant la fin du bail.

Les projets portent sur la construction, la réhabilitation, l'extension de locaux industriels ou d'activités et le cas échéant l'acquisition de locaux existants sans transformation.

Son champ d'intervention comprend l'immobilier industriel, logistique, tertiaire, touristique (hôtel) les établissements de santé ne relevant pas de la sphère publique. Il exclut les équipements publics et le logement à l'exception toutefois des résidences spécialisées (personnes âgées ou en situation de handicap).

La direction générale de la SEM est confiée à Monsieur Frédéric Peslier, en contact avec le vice-président chargé de l'économie, Monsieur Geoffroy CANTAT. Ce dernier fait préciser aux membres du Conseil communautaire la condition préalable dans l'hypothèse du pilotage et du financement du projet Cambour. La communauté de communes devant alors entrer au capital de la SEM à hauteur de 7,5% du coût de l'opération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide l'adhésion à la SEM Territoire Développement,
- autorise le transfert de la gestion du projet Cambour à la SEM si les conditions sont réunies.

Le Président



Daniel BONE

Le secrétaire de séance



Marie BLASQUEZ